

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mon Doudou Ltd	Numéro de permis 2010280	Date d'inspection Le 13 décembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Mon Doudou - Jeux de Lettres		Numéro de téléphone (506) 227-2722	
Adresse 176 Second Avenue Moncton NB E1C 7Y6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent.	10(7)	13 déc. 2022	13 déc. 2022
Commentaires : Au moment de la visite, 1 bébé était mélangé avec les préscolaires. Je discute avec l'éducatrice que les 0 à 24 mois ne peuvent pas être mélangés avec les plus vieux. L'éducatrice sépare les enfants. La lacune est maintenant conforme.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 janv. 2024	
Commentaires : L'administratrice doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente.			
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	13 déc. 2022	
Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspecteur a observé le renouvellement de la vérification auprès du ministère du Développement social d'une employée est expiré. Une vérification doit avoir lieu tous les cinq ans. Durant l'inspection de renouvellement, l'inspecteur a observé le renouvellement vulnérable d'un employé manquant. L'employé ne peut retourner au travail avant d'avoir fait la vérification vulnérable et avoir une copie au dossier.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	13 déc. 2022	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspecteur à observer le renouvellement de la vérification auprès du ministère du Développement social d'une employée est expiré. Une vérification doit avoir lieu tous les cinq ans Durant l'inspection de renouvellement, l'inspecteur a observé le renouvellement vulnérable d'un employer manquant. L'employé ne peut retourner au travail avant d'avoir fait la vérification vulnérable et avoir une copie au dossier.</p>			
<p>21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.</p>	21(a) – (d)	13 déc. 2022	13 déc. 2022
<p>Commentaires : Le dernier rapport d'inspection est pas affiché. L'exploitante affiche le dernier. La lacune est maintenant conforme. La lacune est maintenant conforme.</p>			
<p>24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.</p>	24(1)(c)(v)	13 déc. 2022	
<p>Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspecteur a observé le renouvellement vulnérable d'un employer manquant. L'employé ne peut retourner au travail avant d'avoir fait la vérification vulnérable et avoir une copie au dossier.</p>			
<p>24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.</p>	24(1)(c)(vi)	28 déc. 2022	
<p>Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspecteur à observer le renouvellement de la vérification auprès du ministère du Développement social d'une employée est expiré. Une vérification doit avoir lieu tous les cinq ans.</p>			
<p>24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.</p>	24(1)(f)	13 déc. 2022	13 déc. 2022
<p>Commentaires : Les registres des présences quotidiennes des enfants doivent être remplis en tout temps. La raison pour lequel des enfants étaient absents manquait. L'éducatrice remplit le registre. La lacune est maintenant conforme.</p>			
<p>36(4) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familiale permet un écart de 46 cm entre chaque lit d'enfant, parc pour enfant, lit portatif ou matelas de sieste.</p>	36(4)	13 déc. 2022	13 déc. 2022
<p>Commentaires : Les matelas d'enfants pour la sieste n'avaient pas un écart de 46 cm entre chaque. L'exploitante sépare les matelas. La lacune est maintenant conforme.</p>			
<p>39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;</p>	39(2)(a)	13 déc. 2022	13 déc. 2022
<p>Commentaires : Les produits toxiques sont rangés dans une armoire ranges sous clé, mais pas barrer. Important qu'ils soient barrés en tout temps. L'éducatrice le barre immédiatement. La lacune est maintenant conforme.</p>			
<p>9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.</p>	9(1)	13 déc. 2022	13 déc. 2022
<p>Commentaires : Au moment de la visite, 1 bébé étaient mélangé avec les préscolaires. Je discute avec l'éducatrice que les 0 à 24 mois ne peuvent pas être mélanger avec les plus vieux. L'éducatrice sépare les enfants. La lacune est maintenant conforme.</p>			

Commentaires généraux

Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé la collation, le jeu d'intérieur et d'extérieur, le diner et la sieste. Les enfants on aussi fait un coloriage de Noël pendant l'inspection.

Des interactions positives entre les éducatrices et enfants furent aussi observer.

Une discussion eu lieu avec l'exploitante concernant le ratio.

original signé par  
Tina Richard Tardif

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 janvier 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Eugenie Akou Agbil

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 janvier 2023

\_\_\_\_\_  
Date